

## NOTRE SERVICE DE BILLETTERIE

L'Association COMITE DES FETES DE LA ROCHELLE située au Parc des Expositions - 1 rue Henri Barbusse - 17043 LA ROCHELLE CEDEX 1 commercialise sur [www.parcexpo-larochelle.net](http://www.parcexpo-larochelle.net) les billets de spectacles pour son compte et pour le compte des producteurs ou organisateurs de spectacles vivants.

## I - ACHAT / COMMANDE DES PLACES :

### 1.1 L'Achat :

- Vous pourrez acheter vos billets pour différents spectacles en utilisant le panier.
- Dans le cas de spectacles numérotés, le client a la possibilité de choisir la situation dans la salle ainsi que sa place parmi celles proposées par le site de vente en ligne. Dans le cas contraire le service de gestion des places vous attribue les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.
- Après avoir réglée votre panier lors d'un achat en ligne, vous recevrez un email de confirmation validant votre commande de spectacles. Nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.
- Le Comité des Fêtes de La Rochelle ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (libellés erronés des coordonnées du destinataire, erreur d'horaire, erreur de n° de Carte Bancaire, de spectacle,... etc).

### 1.2 Le prix :

- Le prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises incluant les frais de location hors participation aux frais de traitement et d'expédition indiqués.
- Différents types de tarifs peuvent vous être proposés selon les manifestations.
- Pour le tarif enfant, ou tarif senior, lorsqu'ils sont proposés, vous pouvez être contrôlés à l'entrée du spectacle ainsi que dans la salle. Merci de vous munir de justificatifs sous peine de devoir payer la différence d'un prix entre le tarif spécifique et le tarif classique.
- Le Comité des Fêtes de La Rochelle se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois ces modifications n'auront aucun incident sur les commandes ayant été préalablement payées.

## II - PLANS DE SALLES ET LOCALISATION DES PLACES :

- Dans le cas des spectacles numérotés, vos places peuvent vous être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible, la localisation de vos places sur ce plan est fournie à titre indicatif. Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous pouvez demander une nouvelle attribution de places. Cette condition ne peut s'appliquer qu'avant la validation de votre commande. En aucun cas, vous ne pourrez effectuer un changement de places après la validation de votre paiement.
- La localisation des places sur plan est fournie à titre indicatif, il peut arriver exceptionnellement, que pour des raisons techniques et/ou d'organisations, les producteurs ou le Comité des Fêtes de La Rochelle, soit dans l'obligation de modifier l'emplacement des places attribuées. Les plans ne constituent en aucun cas un engagement contractuel de la part du Producteur ou du Comité des Fêtes de La Rochelle sur l'emplacement réel des places attribuées. Toutefois, le Comité des Fêtes de La Rochelle s'efforcera de respecter les desiderata dans la mesure du possible.
- Pour les réservations par téléphone, le Comité des Fêtes de La Rochelle ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle incompréhension entre l'opérateur ou opératrice et le client.

### III - LE PAIEMENT :

- Le paiement des billets par le client sur le site [www.guichetnet.fr/parcexpo-larochelle](http://www.guichetnet.fr/parcexpo-larochelle) s'effectue exclusivement par cartes bancaires CARTE BLEUE / VISA / MASTERCARD. Il est complètement sécurisé, toutes les données relatives à votre carte bancaire sont transférées en langage crypté.
- Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande dès la validation finale de la transaction.
- Toute commande validée rend la vente ferme et définitive.
- Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « valider » après le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Les données enregistrées par le Comité des Fêtes de La Rochelle constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Comité des Fêtes de La Rochelle et ses clients. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.
- Suite au paiement de votre commande et après traitement de celle-ci par le Comité des Fêtes de La Rochelle, vous recevrez un email confirmant que la commande de spectacles a bien été traitée. Nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.
- Toute réservation (courrier, téléphone) non réglée dans un délai de 7 jours, sera automatiquement annulée.

### ARTICLE IV – OBTENTION DES BILLETS :

- Dans une grande majorité des cas, vos billets seront traités dans les 48h suivant le paiement de votre commande sauf le week-end.
- Vous avez le choix entre l'expédition de vos billets, un retrait au Parc des Expositions de La Rochelle et le billet imprimable sur certains événements.
- Attention, dans le cas des places non numérotées, nous vous recommandons vivement l'envoi en recommandé avec signature car aucun duplicata ne peut être délivré en cas de perte ou de vol, nous déclinons toute responsabilité dans le cas d'un choix en courrier simple.
- A moins de 7 jours avant la date de l'événement les billets ne pouvant plus être envoyés, ils sont à retirer à la billetterie du Parc des Expositions de La Rochelle (Les billets ne peuvent être retirés le jour du spectacle).
- L'adresse de livraison est celle que vous indiquez lors de votre commande.

Ci-après les différents cas :

#### 4.1 Envoi de billets en France jusqu'à 7 jours avant la date de l'événement :

Type d'envoi disponible	Explication	Frais d'envoi et de dossier en Euro	Délai d'envoi	Délai de réception *
Courrier Simple	Envoi postal par lettre simple. Cet envoi n'est pas proposé si les billets sont non numérotés (dans ce cas le Parc des Expositions se décharge de toute responsabilité, aucun duplicata ne pourra être délivré).	3,30 € TTC	1 à 2 jours sauf week-end	3 à 5 jours
Envoi recommandé avec signature	Possibilité de tracer en temps réel sur internet où se situe votre pli. Recommandé en cas d'envoi de billets non numérotés (placement libre)	7,40 € TTC	1 à 2 jours sauf week-end	3 à 5 jours

#### 4.2 Retrait au Parc Expo ou Commandes 7 jours avant la date de l'événement :

Type d'envoi disponible	Explication	Frais d'envoi et de dossier en Euro
-------------------------	-------------	-------------------------------------

Les billets seront à retirer à la billetterie du Parc des Expositions de La Rochelle (Aucun retrait possible le jour du spectacle).

Horaires d'ouverture : **Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 & de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h.**

Retrait Parc Expo Pour vous garantir un maximum de sécurité, le retrait de vos billets à la billetterie ne pourra s'effectuer sans la présence physique de la personne enregistrée comme client, munie de sa Carte d'Identité. **VOS BILLETS NE POURRONT ETRE DELIVRES A UNE TIERCE PERSONNE**, même munie de votre carte d'identité. Vous pouvez retirer vos billets dès le jour de votre réservation et au maximum une semaine avant la manifestation, dans la limite des horaires et des jours d'ouverture de notre billetterie.  
**Attention** : toute commande de billet non retirée, ne peut-être sujette à réclamation et donc induire un remboursement.

#### 4.3 Billet imprimable à Domicile :

Type d'envoi disponible	Explication	Frais d'envoi et de dossier en Euro
E-Billet	<p>Le e-billet ou billet électronique est disponible sur certains événements réservés sur internet, il nécessite la possession d'une imprimante relié à un ordinateur afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille.</p> <p>À la différence du billet traditionnel, le e-billet est un billet imprimable chez soi en couleur ou en noir et blanc à partir de votre imprimante relié à votre ordinateur. Il utilise un code à barres unique et différent pour chaque billet. Chaque e-billet est scanné à l'entrée de la salle et sa validité est contrôlée. Donc, pour chaque billet électronique acheté, vous imprimerez un billet sur du papier format A4 blanc et vierge recto/verso en faisant bien attention qu'il y ait le code barre sur votre feuille. (Attention, si vous achetez par exemple 4 billets, vous devez vous présenter le jour du spectacle avec 4 feuilles imprimées dont les numéros de codes barre sont différents (vous ne devez pas imprimer 4 fois le même code barre) car chaque personne doit posséder son propre billet avec son propre code barre.)</p>	0,90 €

##### 1 - Conditions d'impression et validité de l'e-billet :

Le billet est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression en format portrait (vertical). Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable...) n'est accepté. Les billets doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, vous devez réimprimer à nouveau votre billet codé afin de disposer d'une bonne qualité d'impression. Pour réimprimer votre billet, reportez-vous sur internet dans la rubrique «Votre dossier» puis «Panier». Nous déclinons toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de votre impression du billet.

##### 2 - Utilisation et validité de l'e-billet :

- Le billet est personnel et inaccessible. Lors des contrôles à l'entrée du lieu de l'évènement une pièce d'identité officielle et en cours de validité avec photo pourra être demandée pour identifier l'acheteur des billets (passeport, permis de conduire, carte d'identité ou carte de séjour).

- Chaque billet codé (e-billet) est muni d'un code barre unique permettant l'accès à l'évènement à un seul spectateur. En cas de perte, de vols ou de duplication d'un billet valide, seule la première personne détenteur du billet pourra accéder à l'évènement. L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite des e-billets.

- Le billet codé est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précisés sur celui-ci. Dans les autres cas, le billet ne sera pas valable. Vous devez conserver ce titre pendant toute la durée de votre présence sur le lieu de l'évènement. En cas de perte ou de vol, nous déclinons toute responsabilité sur l'utilisation illicite du billet.

\*Sous réserve du bon acheminement par les services de La Poste. Le Comité des Fêtes de La Rochelle ne peut être tenu responsable en cas de non acheminement, ou de retard de livraison des billets.

## V - MODIFICATION, UTILISATION, ANNULATION, REMBOURSEMENT

### 5.1 Modification :

- Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.
- L'acheteur doit au moment de la remise du billet pour une vente au guichet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.
- Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol, il ne sera fait aucun duplicata du billet. Leur revente est interdite (loi du 27 juin 1919) sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets.

### 5.2 Utilisation :

- Le Parc des Expositions ne peut être tenu pour responsable :
  - En cas d'annulation ou de report du spectacle
  - Du contenu du spectacle
  - Du changement éventuel de 1<sup>ère</sup> partie
  - De la distribution artistique

- De toute modification du programme
- Des horaires du concert
- Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quel que soit le spectacle.
- Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.
- En règle générale, les accès sont fermés dès le lever du rideau. Après le début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties. Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits dans la salle qu'en fonction de l'accessibilité.
- Aucun remboursement ou dédommagement ne sera retenu pour une arrivée tardive ou le manquement d'une partie du spectacle.
- Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n°2012-348 sur l'organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.
- Le Parc des Expositions peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'évènement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'évènement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.
- Le Parc des Expositions n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'évènement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'évènement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.
- Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

### 5.3 Annulation, Remboursement :

- En cas de remboursement décidé par l'organisateur celui-ci n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.
- En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé dans un délai maximum de 30 jours après la date prévue du concert, les frais de transports, d'hôtellerie, de gestion, d'envoi... n'étant pas remboursés. Seul le prix du billet sera remboursé.
- Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le(s) billet(s) ne sera pas remboursé(s).
- A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire de spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le Comité des Fêtes de La Rochelle dans la mesure du possible, lorsqu'il aura été prévenu par l'organisateur, puisse utiliser les coordonnées que vous avez transmises lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

## VI - RESPONSABILITE

- Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer les spectacles par quelque moyen ou support quel qu'il soit, sous peine d'engager sa responsabilité en violation du droit à l'image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle. Les objets pourront être mis en consigne à l'entrée de l'établissement. En cas de vol ou de perte de ces objets, la direction de la salle ne pourra être tenue pour responsable. Si le propriétaire d'un objet non autorisé (appareils photos, appareils d'enregistrement sonore et/ou audiovisuels,...) refuse de s'en séparer, l'accès de la salle lui sera refusé sans remboursement du billet.
- L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant le spectacle.
- Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

## VII - SUIVI DES COMMANDES, RESERVATIONS ET RECLAMATIONS

Notre équipe reste à votre disposition pour toutes informations ou renseignements :  
 Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 & de 13h30 à 17h - Le vendredi de 9h à 12h.  
 05 46 30 08 58 - [www.parcexpo-larochelle.net](http://www.parcexpo-larochelle.net).

## Les modes de réservations possibles au Parc Expo de La Rochelle :

- L'envoi du « Bulletin de Réservation » par voie postale, accompagné d'un règlement par chèque et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Par téléphone au 05 46 30 08 58, règlement par chèque ou par CB à distance avec un surcoût de 1,30 euros pour l'envoi des billets.
- Par internet, 24h/24 - 7j/7 sur notre site de vente en ligne.
- A notre Service Spectacles au Parc Expo de La Rochelle : Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 & de 13h30 à 17h - Le vendredi de 9h à 12h.

## VIII - MODIFICATION DES DONNEES ET DROIT A L'INFORMATION

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant. Le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services du Comité des Fêtes de La Rochelle a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (n° de déclaration : 1953951)

Pour toutes modifications des données, contactez le Parc Expo de La Rochelle :

PARC DES EXPOSITIONS DE LA ROCHELLE

Comité des Fêtes de La Rochelle

1 rue Henri Barbusse

17043 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél. : 05 46 30 08 50

[www.parcexpo-larochelle.net](http://www.parcexpo-larochelle.net)

[contacts@parcexpo-larochelle.net](mailto:contacts@parcexpo-larochelle.net)

En communiquant votre adresse email au Parc Expo La Rochelle, vous acceptez dès lors de recevoir les informations du Parc Expo La Rochelle. Les informations que vous nous communiquez sont à l'usage exclusif du COMITE DES FETES DE LA ROCHELLE conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978.

## IX - DROIT APPLICABLE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux rochelais sont seuls compétents.